

Une procédure civile te concerne ?

Ton avocat pourra t'assister devant le Juge pour enfants et le Juge aux Affaires Familiales.

Tu as commis une infraction ?

L'avocat est obligatoire, il faut préparer ton dossier avant l'audience.

Tu es victime d'une infraction ?

Tu peux venir en parler à un avocat qui te conseillera et t'aidera.

Tu veux simplement connaître tes droits ?

APPELLE-NOUS

Ton avocat est **indépendant** et n'interviendra que pour toi dans ton intérêt

Il est tenu au **secret professionnel**



PERMANENCES MINEURS GRATUITES LE MERCREDI DE 14H À 17H

Barreau de Bayonne

Appelle du lundi au vendredi de 9h à 12h15 pour prendre rendez-vous au **05 59 59 27 72**
Maison de l'avocat
22 avenue de la Légion tchèque 64100 Bayonne

Barreau de Pau

Appelle le lundi, mardi ou jeudi de 13h30 à 15h30 pour prendre rendez-vous au **05 59 27 66 74**
Maison de l'avocat
3bis rue Gassiot 64000 Pau

TU AS DES DROITS, NOUS SOMMES LÀ POUR TOI, POUR T'INFORMER POUR T'AIDER POUR T'ACCOMPAGNER

Création graphique, bande dessinée et illustrations : les élèves de 3e CHAAP du collège Clermont (Pau), juin 2021



CDAD 64
Conseil Départemental d'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques
3 rue Faget de Baure - 64 000 Pau
Tél : **05 59 98 07 65**



Les **avocats** des Barreaux de Bayonne et de Pau proposent des permanences juridiques gratuites.

-18

ACCUEIL MINEURS

